

ORNE DEVELOPPEMENT
25 Boulevard de Strasbourg
61000 - ALENCON

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2012

In Extenso
Socogec

30 Rue d'Alençon
CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX

ORNE DEVELOPPEMENT
25 Boulevard de Strasbourg
61000 - ALENCON

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2012

Aux membres de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels d'ORNE DEVELOPPEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Règles et méthodes comptables » en page 3 de l'annexe, dans son paragraphe « Fonds dédiés ». Celui-ci mentionne « *qu'en application de la délibération prise par le Conseil Général [...], il a été reclassé un montant de 200 000 € considéré comme des fonds dédiés antérieurs [...]. En terme de présentation, les capitaux propres ont donc été diminués de 200 000 € pour présenter ces fonds dédiés au 31/12/2012.*

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué ci-dessus, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe fait état du reclassement de 200 000 € considéré comme des fonds dédiés antérieurs en application de la délibération prise par le Conseil Général.

Dans le cadre de nos diligences, nous avons été conduits à contrôler le traitement comptable de ce fond dédié et de la présentation d'ensemble qui en a été faite.

- Votre association comptabilise des subventions de fonctionnement, tel que décrit en page 3 de l'annexe des comptes annuels.

Nous nous sommes assurés du rattachement des subventions d'exploitation perçues par l'association aux actions menées en 2012 et avons vérifié que les fonds non utilisés dans le cadre des subventions reçues étaient inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Autres dettes – Subvention à reverser ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

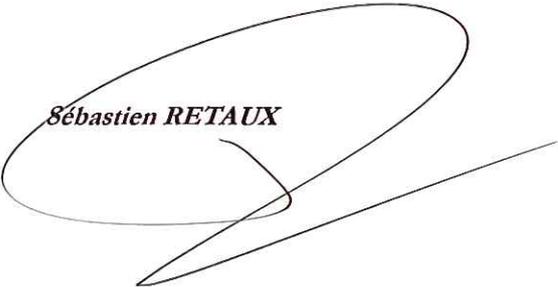
III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

ALENCON, le 27 Mai 2013
Commissaire aux comptes
IN EXTENSO SOCOGEC

Sébastien RETAUX



ORNE DEVELOPPEMENT - Bilan au 31 Décembre 2012

ACTIF	exercice 2012			2011
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles	65 425,83	64 394,83	1 031,00	1 686,38
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques				
Autres immobilisations corporelles	114 389,17	106 587,99	7 801,18	4 752,00
Immobilisation en cours				
Immobilisations financières :				
Titres de participation				
Titres immobilisés				
Prêts				
Autres	3 750,00		3 750,00	1 250,00
TOTAL I	183 565,00	170 982,82	12 582,18	7 688,38
<u>ACTIF CIRCULANT</u>				
Créances usagers et comptes rattachés	1 414,30		1 414,30	3 071,70
Autres créances	80 317,98		80 317,98	78 174,00
Valeurs mobilières de placement	809 649,18		809 649,18	790 841,42
Disponibilités	46 447,31		46 447,31	63 734,06
TOTAL II	937 828,77		937 828,77	935 821,18
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>				
Charges constatées d'avance	3 794,12		3 794,12	3 872,13
TOTAL GENERAL	1 125 187,89	170 982,82	954 205,07	947 381,69

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ORNE DEVELOPPEMENT - Bilan au 31 Décembre 2012			
PASSIF	exercices	2012	2011
Fonds propres :			
Fonds associatifs		170 539,99	170 539,99
Réserves			
Report à nouveau		199 516,69	387 535,29
Résultat de l'exercice		16 458,99	11 981,40
TOTAL I		386 515,67	570 056,68
Provisions pour risques			
Provision pour IDR		0,00	0,00
		245 126,00	223 140,00
TOTAL II		245 126,00	223 140,00
Fonds dédié s/subv de fonctionnement			
		200 000,00	
TOTAL III		200 000,00	0,00
Dettes :			
Emprunts			
Fournisseurs et comptes rattachés		23 609,44	42 494,75
Fournisseur immobilisation			
Dettes fiscales et sociales		85 356,37	111 690,26
Autres dettes		13 597,59	0,00
TOTAL IV		122 563,40	154 185,01
Produits constatés d'avance			
TOTAL GENERAL		954 205,07	947 381,69

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ORNE DEVELOPPEMENT - Compte de résultat au 31 Décembre 2012		
COMPTE DE RESULTAT	2012	2011
Produits d'exploitation :		
Subvention d'exploitation CDC et Communes	12 728,00	12 228,00
Subventions d'exploitation CG	716 500,00	716 500,00
Subventions Missions CG - Dévelop. entreprises et territoire	35 188,01	35 393,82
Subventions Missions CG - Attractivité implantation	48 560,80	47 622,90
Subventions Missions CG - Filière et compétitivité	26 262,93	7 377,93
Subventions Missions CG - Promotion et communication	86 452,01	106 282,73
Subventions Missions CG - International coopération et ex	6 938,66	24 822,62
Subvention BRIDGE Feder	2 518,98	
Cotisations des adhérents	15 450,00	14 750,00
Produits divers de gestion courante	170,46	2 386,00
Transfert de charges	3 133,05	15 534,45
TOTAL I	953 902,90	982 898,45
Charges d'exploitation :		
Achats non stockés	15 435,40	12 983,92
Locations et charges locatives	44 350,62	43 368,86
Autres services extérieurs	251 771,30	290 823,64
Impôts, taxes et versements assimilés	42 530,47	40 014,85
Rémunération du personnel	385 847,48	384 146,99
Charges sociales	191 559,93	183 792,08
Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
Dotations amortissementm, prov. D'exploitation	26 906,47	26 248,05
Engagement sur fonds dédié subvention		
Subventions à reverser		
TOTAL II	958 401,67	981 378,39
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 498,77	1 520,06
Produits financiers :		
Produits de participations		
Revenus de prêts		
Revenus de valeurs mobilières		
Produits sur cessions de V.M.P	18 807,76	10 461,34
Reprise amortissement.Provisions financières		
TOTAL III	18 807,76	10 461,34

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ORNE DEVELOPPEMENT - Compte de résultat au 31 Décembre 2012		
COMPTE DE RESULTAT	2012	2011
Charges financières :		
Charges d'intérêts	0,00	0,00
Charges nettes sur cessions de V.M.P		
Dotations Amort. Provisions financières		
TOTAL IV	0,00	0,00
RESULTAT COURANT (I+III-II-IV)	14 308,99	11 981,40
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		
Cessions d'actifs	2 150,00	0,00
Reprise sur engagement fonds dédiés	0,00	0,00
Transfert de charges exceptionnelles		
TOTAL V	2 150,00	0,00
Charges exceptionnelles :		
Sur opération de gestion	0,00	0,00
Cessions d'actif	0,00	0,00
Dotation aux provisions pour risques et charges except	0,00	0,00
TOTAL VI	0,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	2 150,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VII)		0,00
RESULTAT NET (I+III+V-II-IV-VI-VII)	16 458,99	11 981,40

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

Association : ORNE DEVELOPPEMENT

EXERCICE 2012

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont le total est de 954 205.07€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 974 860.66€ et dégageant un bénéfice de 16 458.99€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01 janvier au 31 décembre 2012.

Les notes, pages 1 à 6, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec la réglementation en vigueur et en particulier avec les règlements publiés par le Comité de Réglementation Comptable (CRC), notamment le Plan Comptable Général (Règlement CRC 99-03 modifié).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus. L'activation des coûts cesse lorsque l'immobilisation corporelle est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction.

Les charges financières liées à l'acquisition ou à la production d'une immobilisation ne sont pas intégrées dans le coût d'entrée de l'immobilisation.

N'ayant procédé à aucune acquisition ayant donné lieu au paiement de droits de mutation, honoraires, frais d'acte, la société n'a pris aucune option quant à la comptabilisation de ces frais.

Les immobilisations sont amorties en tenant compte de leur durée de vie prévue.

L'association n'a procédé à aucune décomposition de ces immobilisations

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'exploitations

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dès la décision d'octroi, et rattachées à l'exercice en fonction des dépenses par type d'action en 2012.

Le budget actions alloué par le Conseil Général pour les actions 2012 s'élevait à 217 000€. se décomposant comme suit :

- « Développement des entreprises et des territoires » :	35 188.01€
- « Attractivité et implantation » :	48 560.80€
- « Filière et compétitivité » :	26 262.93€
- « Promotion et communication » :	86 452.01€
- « International, coopération décentralisée et export » :	6 938.66€

TOTAL	203 402.41€

La différence non utilisée pour un montant de 13 597.59€ a été rétrocédée par chèque au Conseil général.

Fonds dédiés

En application de la délibération prise par le Conseil Général traduite dans la convention annuelle conclue au titre de 2013, il a été reclassé un montant de 200 000 € considéré comme des fonds dédiés antérieurs. Cette somme sera imputée sur le versement de la subvention 2013 par ailleurs maintenue à son niveau de 2012. En termes de présentation, les capitaux propres ont donc été diminués de 200 000 € pour présenter ces fonds dédiés au 31/12/2012.

Informations complémentaires.

Afin que le lecteur des comptes puisse porter un jugement avisé, il est attiré l'attention sur les points suivants :

Les méthodes comptables et dévaluation n'ont subi aucune modification par rapport à l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2012, le nombre d'heures acquises par les salariés au titre du DIF s'élève à 701 heures.

L'effectif de l'Association au 31/12/2012 s'élève à 9 salariés

Une subvention « Bridge » de l'organisme FEDER a été constatée à hauteur de phase 1 pour une valeur de prise en charge de 2 518,98€, soit 50% des dépenses engagées. Bien que les charges de la phase 2 ont été effectuées sur l'exercice 2012, à la date d'arrêté des comptes, aucun engagement du financeur n'a été formalisé suivant une prise en charge des dépenses (audit en cours) pour 26 178,41€. Par conséquent, par principe de prudence, aucun produit à recevoir n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2012.

Indemnité de départ à la retraite

Les engagements de l'association en matière de départ à la retraite de ses salariés sont comptabilisés dans les comptes au 31/12/2012 : 245 126€

Les probabilités prises en compte sont les suivantes :

- taux de charges sociales : 55%
- taux d'actualisation : 3%
- turn over : faible
- âge de départ à la retraite : 65 ans
- augmentation des salariés : +2% constant
- convention CNER applicable pour les secrétaires généraux et cadres entrés avant le 08/03/1999 et convention UCAR applicable aux non cadres et aux secrétaires généraux et cadres entrés après le 08/03/1999 dans l'association.

ANALYSE DES RESULTAT

Le résultat courant avant impôt est positif pour 16 458.99€ contre 11981.40€ pour 2011

Après imputation de ces opérations, il ressort un excédent net comptable de 16 458.99€ pour l'exercice 2012.

PRODUIT A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans postes suivants du bilan	MONTANTS
- Divers produits à recevoir	1 414.30
TOTAL	1 414.30

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANTS
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 609.44
- Dettes fiscales et sociales	85 356.37

- Autres dettes (Subvention à reverser)	13 597.59
TOTAL	122 563.40

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Montant des charges et produits constatés d'avance	CHARGES	PRODUITS
- Charges /Produits d'exploitation	3 794.12	
TOTAL	3 794.12	

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Montant début exercice	Acquisition	Cession	Montant fin exercice
- Logiciels informatiques	28 230.23			28 230.23
- Matériel de transport	10 689.43		10 553.28	136.15
- Installation	13 003.08			13 003.08
- Matériel de bureau informatique	53 089.20	7 314.27		60 403.47
- Mobilier	40 846.37			40 846.37
- Site internet	37 195.60			37 195.60
TOTAL	183 053.91	7 314.27	10 553.28	179.814.90

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements	Montant début exercice	dotation	Reprise	Montant fin exercice
- Logiciels informatiques	26 543.85	655.38		27 199.23
- Matériel de transport	10 689.43		10 553.28	136.15
- Installation	12 541.58	461.50		13 003.08
- Matériel de bureau informatique	49 440.84	3 262.34		52 703.18
- Mobilier	40 204.33	541.25		40 745.58
- Site internet	37 195.60			37 195.60
TOTAL	176 615.63	4 920.47	10 553.28	170 982.82

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions	Montant début exercice	Dotation	Reprise	Montant fin exercice
- Indemnités IDR	223 140.00	21 986.00		245 126.00
TOTAL	223 140.00	21 986.00		245 126.00

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	début exercice	Cession conseil général	Affectation du résultat	fin exercice
Fonds associatifs	170 539.99			170 539.99
Autres réserves	0.00			0.00
Report à nouveau	387 535.29	200 000.00	11 981.40	199 516.69
Résultat N-1	0.00			
Résultat en instance d'affectation				16 458.99
TOTAL	558 075.28	200 000.00	11 981.40	386 515.67

Il a été reclassé un montant de 200 000 € considéré comme des fonds dédiés antérieurs. Cette somme sera imputée sur le versement de la subvention 2013 par ailleurs maintenue à son niveau de 2012. En termes de présentation, les capitaux propres ont donc été diminués de 200 000 € pour présenter ces fonds dédiés au 31/12/2012.

In Extenso

ORNE DEVELOPPEMENT

25 Boulevard de Strasbourg
61000 - ALENCON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2012

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

ALENCON, le 27 Mai 2013
Le Commissaire aux comptes
IN EXTENSO SOCOGEC

Sébastien RETAUX

